Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le
ID : 064-216400358-20230925-DCM202343-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2023

Nombre de Conseillers : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le 25 septembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne. Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2023

Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Benoît COVILLE, Christian DURROTY, Valentin TELLECHEA, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER, Céline MAZEROLLES, Patricia VIALLE, Sophie KONSTANTINOVITCH, Beñat ARLA, Zigor GOIEASKOETXEA.

Excusés : Kathy COELHO (donne pouvoir à Marie BLEIKER), Aurélie BELASCAIN (donne pouvoir à Beñat ARLA), Myriam COULOUMIERS (donne pouvoir à Zigor GOIEASKOETXEA).

Secrétaire de séance : Céline MAZEROLLES

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2023-43 : Adhésion à l'offre de service globale du CDG64

Considérant que les Centres de Gestion peuvent proposer à leurs collectivités affiliées et adhérentes des prestations obligatoires, mais aussi facultatives.

Considérant que le décret n° 2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle comporte un chapitre relatif à l'accompagnement des agents dans leurs projets d'évolution professionnelle.

Considérant que celui-ci précise notamment que "Chaque employeur public pour les agents qu'il emploie et chaque centre de gestion de la fonction publique territoriale pour les agents qui relèvent de sa compétence élaborent un document formalisant l'offre d'accompagnement personnalisé dont les intéressés peuvent bénéficier, les modalités d'accès à cette offre ainsi que les ressources et les outils pouvant être mobilisés pour la mise en œuvre des projets des agents. Ce document identifie l'ensemble des dispositifs individuels et collectifs d'information, de conseil, de soutien et de formation proposés aux agents. […]"

À ce titre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose désormais une offre de services en matière d'accompagnement à la mobilité.

Il propose l'adhésion par convention à cette offre de services, à compter du 1er octobre 2023.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à **l'UNANIMITE** :

ARTICLE 1er : **DE DECIDER** d'adhérer à compter du 1er octobre 2023 à l'offre de services en matière d'accompagnement à la mobilité proposée par le Centre de Gestion,

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le
ID : 064-216400358-20230925-DCM202343-DE

<u>ARTICLE 2</u> : **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer la convention proposée, ainsi que les documents d'engagement permettant sa mise en œuvre (annexe),

<u>ARTICLE 3</u> : **DE PRECISER** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 28 septembre 2023

Mme la Maire
Marie José MIALOCQ

MAIRIE d'ARBONNE (Pyrénées-Atlantiques)